

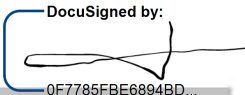
BILAN ACTIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,99		2,75
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	85 174,53	45 743,95	39 430,58		37 842,63	
Immob. corp. en cours, av. acptes					20 000,00	
Immobilisations financières				1,16		1,08
Participations	706 457,00	706 457,00				
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	805,00		805,00		500,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	22 215,78		22 215,78		22 215,78	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	814 652,31	752 200,95	62 451,36	3,16	80 558,41	3,83
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances				49,54		53,73
Créances Clients et comptes ratt.	684 479,95	142 112,73	542 367,22		585 965,89	
Autres créances	633 260,86	195 000,00	438 260,86		543 816,28	
Charges constatées d'avance	25 429,41		25 429,41		32 376,01	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				15,16		14,27
Actions propres						
Autres titres	300 000,00		300 000,00		300 000,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	610 926,19		610 926,19	30,86	559 951,70	26,63
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	2 254 096,41	337 112,73	1 916 983,68	96,84	2 022 109,88	96,17
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 068 748,72	1 089 313,68	1 979 435,04	100	2 102 668,29	100

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

DocuSigned by:  0F7785FBE6894BD...

BILAN PASSIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0)	300 000,00	15,16	300 000,00	14,27
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		9,64		8,03
Réserve légale	30 000,00		30 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	160 819,19		138 828,96	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	109 770,95	5,55	171 990,23	8,18
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	600 590,14	30,34	640 819,19	30,48
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 571,16	1,54	94 137,55	4,48
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	121 175,06	6,12	105 981,06	5,04
Dettes fiscales et sociales	455 472,57	23,01	454 108,50	21,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 742,43	0,64	18 322,49	0,87
Produits constatés d'avance	758 883,68	38,34	789 299,50	37,54
TOTAL DES DETTES (III)	1 378 844,90	69,66	1 461 849,10	69,52
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 979 435,04	100	2 102 668,29	100

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

DocuSigned by:

0F7785FBE6894BD...

CFG AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue Ernest Psichari
75007 PARIS
401 847 272 RCS PARIS

AGO DU 08/06/2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX.
LE 08 JUIN, A 09H00,**

Sur convocation de Monsieur Philippe **JOUBERT**, gérant, se sont réunis au siège social :

- Monsieur Philippe JOUBERT, gérant de la société, propriétaire de 9 508 parts, représentant 9508 voix
- Monsieur Sébastien INDUNI, propriétaire de 492 parts, représentant 492 voix
- La SARL BGSAP représentée par Augustin JOUBERT, propriétaire de 5 000 parts, représentant 5 000 voix

SOIT UN TOTAL de 15 000 parts, représentant la totalité des parts sociales.

La séance est présidée par Monsieur Philippe **JOUBERT**.

L'ensemble des associés étant présents, Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des associés présents

- copies des lettres de convocations
- exemplaire certifié conforme des statuts à jour de la société
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant procédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses

^{DS}
JP

^{DS}
SI

^{DS}
AJ

Le rapport du Président est lu, intégralement et oralement, par celui-ci.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés approuvent le résultat 2025, soit 109 770.95 € et donnent quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les associés décident d'affecter le résultat comme suit :

- En « autres réserves » : 38 370.95 €.
- En dividende : 71 400 €

Les associés décident de distribuer 71 400 € de dividendes, soit 4.76 € par part sociale, comme suit :

- A Monsieur Sébastien Induni, soit 2 341.92 €
- A la SARL BGSAP : soit 69 058.08 €

Il est précisé que Monsieur Philippe Joubert renonce explicitement à son droit à dividende au profit de la SARL BGSAP, conformément à l'article 8 et 19 des statuts.

Monsieur Sébastien Induni opte pour le paiement de la flat-tax de 31.4 %.

Cette distribution de dividendes sera mise en paiement au cours du mois de novembre 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DS DS DS
JP SI AJ

TROISIEME RESOLUTION :**Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2024	4 920.00 €	0.00€	145 080 €
31 décembre 2023	3 281.64 €	0.00€	96 768.36 €
31 décembre 2022	0.00	0.00€	0.00

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Philippe JOUBERT

DocuSigned by:

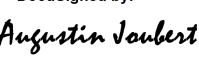
 0F7785FBE6894BD...

Sébastien INDUNI

Signé par :

 8D19D45237BF406...

BGSAP

DocuSigned by:

 09848742F007446...